

Coronavirus : Belloubet relâche les détenus dans la nature

écrit par François des Groux | 21 mars 2020



Ça y est, grâce au coronavirus, le vieux rêve de la gauche d'un pays sans prisons est en passe de se réaliser !

Car, fidèle à son mantra « la prison n'est pas la solution » et pour éviter que la pandémie touche le milieu carcéral, Nicole Belloubet décide de relâcher certains détenus.

Aux nombreux aménagements de peine existant depuis Dati-Taubira, on rajoute donc la libération des « courtes peines », des malades, des scrofuleux, des goitreux et, bientôt, des carencés en vitamine D.

Et puis, tant qu'à faire, Belloubet donne l'ordre de « limiter les nouvelles entrées » car « la délinquance a

baissé en raison de la présence de beaucoup de policiers dans la rue ».

Voilà la gauche avouant qu'il faut mettre plus de forces de l'ordre dans la rue pour faire baisser l'insécurité ! Merveilleux, non ?

Oui, sauf que le pandore et le quidam devront désormais redoubler de vigilance face au virus ET à la racaille, deux saletés en liberté incontrôlée.

Coronavirus : Belloubet ouvre la voie à la libération de détenus en fin de peine et de malades

« J'ai donné instruction pour qu'on ne mette pas à exécution les courtes peines d'emprisonnement », a également dit la garde des Sceaux.

Dans le contexte de la lutte contre le coronavirus, la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, appelée depuis plusieurs jours à libérer des détenus afin d'éviter une crise sanitaire et sécuritaire en prison, a ouvert la voie vendredi à la libération anticipée de détenus malades et d'autres en fin de peine.

Dans le cadre de la loi sur l'état d'urgence sanitaire, « je vais travailler d'une part sur les détenus malades, qui ont d'autres maladies que le coronavirus, et d'autre part sur les personnes à qui il reste moins d'un mois de détention à faire », a expliqué la garde des Sceaux sur [France TV Info](#). « Nous pouvons procéder là à leur retrait des établissements », a-t-elle ajouté.

Limiter les entrées de condamnés

« J'ai demandé aux procureurs de veiller à la régulation carcérale pour qu'il y ait moins de personnes qui entrent et que nous puissions faire sortir les personnes soit qui sont malades soit qui sont en fin de peine, et pour qu'il y ait des crédits de réduction de peine qui soient donnés de manière plus aisée », a précisé Nicole Belloubet.

« J'ai donné instruction pour qu'on ne mette pas à exécution les courtes peines d'emprisonnement », a également dit la ministre, évoquant « des mesures qui veillent à ne pas faire entrer de personnes supplémentaires en prison ».

« C'est relativement facile car la délinquance a baissé depuis quelques jours », en raison de la présence de « beaucoup de policiers dans les rues ».

« On comptabilise ces derniers jours une trentaine d'entrées en prison quotidiennes contre plus de 200 habituellement », a assuré la ministre jeudi.

Pas d'amnistie

Le gouvernement a été appelé, aussi bien par la contrôleur des prisons que des magistrats et des avocats, à désengorger les prisons surpeuplées afin d'éviter une crise sanitaire si le coronavirus devait s'y propager.

De plus, les tensions se multiplient dans les prisons, faisant redouter un scénario à l'italienne, où des mutineries violentes ont fait plusieurs morts.

Il y a eu des appels à amnistier des prisonniers, une option rejetée par Nicole Belloubet. Il n'y aura « pas de façon générale d'amnistie car il faut préserver la sécurité de la société », a-t-elle dit.

Par ailleurs, les 100 000 masques promis pour les prisons «

seront dans les établissements pénitentiaires au plus tard lundi »...

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/coronavirus-belloubet-ouvre-la-voie-a-la-liberation-de-detenus-en-fin-de-peine-et-de-malades-20-03-2020-8284443.php>



Photo : des détenus de Fleury-Mérogis